



Ville de Gourin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2018**

<p>Date de convocation : 12/10/2018 affichée le : 12/10/2018 Date d'affichage de la délibération : 06/11/2018</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27</p>	<p>L'an deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, le dix-neuf Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, LE MOIGNE Michel, BOURLES Estelle, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, OFFREDO Hervé, POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony, LE PINSEC Catherine, NEDELEC Rémi, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOLZER Gilles, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, BOUEDEC Jean-Michel, ALIX Mary-Chantal formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents excusés :</u> SAROUILLE Nicolas, LE PICHON Valérie</p> <p><u>Procurations :</u> SAROUILLE Nicolas à LE FUR Françoise, LE PICHON Valérie à LE GOFF Jeannine</p> <p>Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.</p>
--	--

ORDRE DU JOUR

- 1 - ADHÉSION AU DISPOSITIF "PARTICIPATION CITOYENNE"
- 2 - PROJET EOLIEN
- 3 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE
- 4 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE, FINANCEMENT ARRETS DE CAR
- 5 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE, JOURNAL D'INFORMATION LUMINEUX
- 6 - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES
- 7 - IMMEUBLE BEL HADJI, FRAIS DE DÉMOLITION
- 8 - CENTRE DE TRI POSTAL, BAIL
- 9 - CESSION DE VOIRIE, DEMANDE BERNIER
- 10 - MORBIHAN ÉNERGIES, RAPPORT D'ACTIVITES 2017

11 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE, RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE, EXERCICE 2017

12 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ADHÉSION AU SATESE DU DEPARTEMENT

13 - ROI MORVAN COMMUNAUTÉ, RAPPORT D'ACTIVITES 2017

14 - ROI MORVAN COMMUNAUTÉ, MODIFICATION DES STATUTS

15 - ROI MORVAN COMMUNAUTÉ, ENTRETIEN DES CHEMINS DE PETITE RANDONNEE

16 - INDEMNITÉ DE CONSEIL DU COMPTABLE

17 - ASSOCIATION GWERZHAN REIZH, SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

1/ ADHÉSION AU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Après présentation par les services d'ordre de la gendarmerie du dispositif "participation citoyenne", Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à ce dispositif et sollicite l'autorisation de signer avec Monsieur le Préfet et le commandant de groupement de gendarmerie le protocole définissant les modalités pratiques et les procédures d'évaluation.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, après en avoir pris connaissance des termes du protocole,

- ✓ décide l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne »
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat et le commandant de groupement de gendarmerie.

2/ PROJET EOLIEN

Après que Madame TALLEC Jacqueline, conseillère municipale se soit retirée, Monsieur le Maire informe que la société Quenea'ch, par l'intermédiaire de son bureau d'étude Quénéa Energies Renouvelables, a pour projet d'implanter et d'exploiter une ou plusieurs éoliennes sur la commune de Gourin.

Dans ce cadre, la société d'exploitation souhaite pouvoir réaliser ou faire réaliser toutes les études de terrain nécessaires à l'accomplissement du projet.

Après avoir invité les représentants du bureau d'études Quénéa Energies Renouvelables à présenter à l'Assemblée leur projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la poursuite de ces études.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, émet un avis favorable à la poursuite de ces études de terrain, le bureau d'étude Quénéa Energies Renouvelables s'engageant à tenir régulièrement la collectivité des avancées de son projet.

3/ TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer avec :

- ✓ l'entreprise COLAS titulaire du lot n°1 « Espaces verts » un avenant au contrat représentant une plus-value de 17 119,80 € H.T.
- ✓ l'entreprise BIRRIEN titulaire du lot n°6 " Menuiseries extérieures alu" un avenant au contrat représentant une plus-value de 5 638,00 € H.T..

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec :

- ✓ l'entreprise COLAS titulaire du lot n°1 « Espaces verts » un avenant au contrat représentant une plus-value de 17 119,80 € H.T.
- ✓ l'entreprise BIRRIEN titulaire du lot n°6 " Menuiseries extérieures alu" un avenant au contrat représentant une plus-value de 5 638,00 € H.T..

4/ AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE, FINANCEMENT ARRETS DE CAR

Monsieur le Maire informe que la Région Bretagne peut participer au financement de l'aménagement des 3 arrêts de car situés en centre-ville (Place de l'Eglise, Place Stenfort et rue de La Libération).

L'estimation de l'opération s'élève 49 849 € H.T.

La subvention de la Région est fixée à un taux de 70 % d'un montant de dépense subventionnable plafonné à 45 000 € H.T soit un montant maximal de 31 500 € .

Le plan de financement de l'opération s'établirait donc comme suit :

AMENAGEMENT DE TROIS ARRETS DE CAR PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION
--

EMPLOIS	H.T.	RESSOURCES	H.T.
TRAVAUX	49 849€	SUBVENTION REGION	31 500 €
		AUTOFINANCEMENT	18 349 €
	49 849€		49 849€

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter de la Région cette subvention et à l'autoriser à signer avec Monsieur le Président du Conseil Régional la convention de financement prévue à cet effet.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, sollicite de la Région une subvention destinée au financement de l'aménagement des trois arrêts de car précités, adopte la plan de financement tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Conseil Régional la convention de financement prévue à cet effet.

5/ AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE, JOURNAL D'INFORMATION LUMINEUX

Monsieur le Maire informe que la Société VIARAMA est disposée à mettre gracieusement à disposition de la Collectivité un mobilier urbain de type journal lumineux. En contrepartie, la ville de GOURIN s'engage à mettre à disposition de la société VIARAMA 7 emplacements situés sur le domaine public pour y implanter 7 planimètres double faces sous verre de 2m2 chacun, dont 2 réservés à l'affichage du cinéma associatif de Gourin. Les emplacements seront validés d'un commun accord entre les deux parties. La société VIARAMA commercialisera ses faces de planimètres sans afficher des publicités portant atteinte aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention d'occupation du domaine public requise à cet effet.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par vingt-six voix pour et une voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation du domaine public.

6/ DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de décisions modificatives budgétaires établie par la Commission des Finances comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2018 DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	11 458,33 €
1641	Capital de la dette	11 458,33 €
20	Immobilisations incorporelles	220,00 €
205	Logiciels	220,00 €
21	Immobilisations corporelles	-220,00 €
2118	Autres terrains	-220,00 €
23	Immobilisations en cours	255 857,00 €
2313	Constructions	131 247,00 €
2315	Installations	124 610,00 €
		267 315,33 €
RECETTES		
024	Produits de cession	12 464,00 €
021	Virement du fonctionnement	70 660,98 €
13	Subventions d'investissement	121 500,00 €
1322	Subvention Région aménagement du centre-ville	31 500,00 €
1341	Subvention DETR Gendarmerie	90 000,00 €
16	Emprun long terme aménagement centre-ville	62 690,35 €
		267 315,33 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	7 963,20 €
60632	Fournitures de petit équipement	7 963,20 €
66	Charges financières	1 840,82 €
66111	Intérêts des emprunts	1 593,63 €
661121	Intérêts courus non échus	247,19 €
023	Virement à l'investissement	70 660,98 €
		80 465,00 €
RECETTES		
73	Impôts et taxes	-2 169,00 €
73223	Fonds de péréquation ressources intercommunales	-2 169,00 €
74	Dotations	67 634,00 €
7411	Dotation forfaitaire	-371,00 €
741211	Dotation de Solidarité Rurale 1ère fraction	51 198,00 €
741212	Dotation de Solidarité Rurale 2ème fraction	11 990,00 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	4 817,00 €
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €
7788	Produits exceptionnels	15 000,00 €
		80 465,00 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par 24 voix pour et 3 abstentions, adopte cette décision modificative budgétaire au budget principal 2018.

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2018
DECISION MODIFICATIVE N°1**

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
23	Immobilisations	127 895,00 €
2315	Travaux sur réseaux	127 895,00 €
		127 895,00 €
RECETTES		
021	Virement du fonctionnement	27 159,00 €
16	Emprunt	100 736,00 €

127 895,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP/ART	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	46 045,00 €
6288	Rémunération ARDO	46 045,00 €
023	Autofinancement complémentaire	27 159,00 €
		73 204,00 €
RECETTES		
70	Ventes de produits fabriqués	73 204,00 €
70611	Redevances assainissement	73 204,00 €
		73 204,00 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette décision modificative budgétaire au budget assainissement 2018.

7/ IMMEUBLE BEL HADJI, FRAIS DE DÉMOLITION

Par arrêté municipal du 8 juillet 2017, Monsieur BEL HADJI Amir disposait d'un délai d'un mois pour procéder aux travaux de démolition de son immeuble, sis rue Jean-Louis Kergaravat, frappé d'une procédure de péril ordinaire.

Faute d'exécution des travaux par ce dernier, la Commune a du se substituer d'office au propriétaire défaillant.

En application des articles L. 511-2 et L.511-3 du Code la construction et de l'habitation, Monsieur le Maire solliciter du Conseil Municipal, l'autorisation de facturer à Monsieur BEL HADJI Amir l'intégralité des frais de sécurisation et de démolition supportés par la collectivité publique.

Les dépenses supportées par la Collectivité s'établissent comme suit :

- ✓ Facture TRIVIDIC n° 767 du 12 mai 2016 d'un montant de 1 380,00 € T.T.C. (sécurisation)
- ✓ Facture JAFFRE n° 0006966 du 21 juin 2018 d'un montant de 4 056,00 € T.T.C. (démolition)
- ✓ Facture ENEDIS n° 0327 du 26 juillet 2018 d'un montant de 260,40 € T.T.C. (suppression branchement électrique).

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de facturer à Monsieur BEL HADJI Amir l'intégralité des frais de sécurisation et de démolition supportés par la collectivité publique soit une dépense totale 5 696,40 € T.T.C..

8 / CENTRE DE TRI POSTAL, BAIL

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer avec La Poste (Société LOCAPOSTE) un bail de location de l'immeuble affecté au tri et du parking attenant d'une durée de 9 années avec effet au 1^{er} janvier 2019 moyennant un loyer annuel révisable de 9 745,20 euros non soumis à T.V.A.. Les locaux loués représentent une surface utile de 222 m2.

Le Conseil Municipal, au moyen 'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec La Poste (Société LOCAPOSTE) un bail de location de l'immeuble affecté au tri et du parking attenant d'une durée de 9 années avec effet au 1^{er} janvier 2019 moyennant un loyer annuel révisable de 9 745,20 euros non soumis à T.V.A..

9 / CESSION DE VOIRIE, DEMANDE BERNIER

Par courrier du 27 juin 2018, Monsieur Rémy BERNIER sollicite l'acquisition du délaissé de chemin rural jouxtant sa propriété cadastrée sous le numéro 20 de la section YP au lieu-dit « Kerandilly».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre aux formalités de l'enquête publique préalable le projet de cession de ce délaissé.

Un plan de ce délaissé a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide de soumettre aux formalités de l'enquête publique préalable la demande de Monsieur BERNIER portant sur l'acquisition du délaissé de chemin rural, d'une superficie approximative de 190 m2, jouxtant sa propriété cadastrée sous le numéro 20 de la section YP au lieu-dit « Kerandilly».

10 / MORBIHAN ÉNERGIES, RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport d'activités 2017 du Syndicat Morbihan Energies.

Copie de ce rapport a été adressée à chaque membre de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2017 de Morbihan Energies.

11/ ALIMENTATION EN EAU POTABLE, RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE, EXERCICE 2017

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017 établi par Eau du Morbihan.

Le rapport relatif à la production et au transport d'eau potable et le rapport relatif à la distribution d'eau potable ont été adressés à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des rapports relatifs au prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017 établi par Eau du Morbihan.

12 / ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ADHÉSION AU SATESE DU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations des 22 septembre 2015 et 2 mars 2018, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la collectivité au service d'appui technique et du suivi des eaux (SATESE), service du département du Morbihan pour les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018.

Cet appui technique a pour objectif :

- une optimisation du fonctionnement des installations de traitement des eaux usées,
- une information et un appui à la réalisation des documents techniques réglementaires afférents au fonctionnement du système d'assainissement collectif,
- une validation de la chaîne de mesure et de prélèvement pour le compte du maître d'ouvrage afin qu'il respecte ses obligations réglementaires,
- une validation des données d'autosurveillance, au format SANDRE, pour le compte du maître d'ouvrage afin qu'il respecte ses obligations réglementaires,
- la réalisation d'un suivi de fonctionnement au moyen de visites des installations.

Cette mission ne supplée ni le travail de l'exploitant, ni les obligations du maître d'ouvrage en matière de réalisation de bilan 24 heures réglementaires.

Par voie d'avenant à la convention initiale, il est proposé de proroger d'une année cette adhésion.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

13/ ROI MORVAN COMMUNAUTE, RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport d'activités 2017 de Roi Morvan Communauté.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2017 de Roi Morvan Communauté.

14/ ROI MORVAN COMMUNAUTÉ, MODIFICATION DES STATUTS

A la demande de Monsieur le Président de Roi Morvan Communauté, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes portant inscription des compétences suivantes :

- A- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- B- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- C- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Ces statuts ainsi modifiés, après toilettage de la rédaction des compétences, ont été adressés à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition de modification des statuts.

15/ ROI MORVAN COMMUNAUTÉ, ENTRETIEN DES CHEMINS DE PETITE RANDONNÉE

Monsieur sollicite de l'Assemblée l'autorisation de signer avec Monsieur le Président de Roi Morvan Communauté une convention destinée à l'entretien par la Commune du réseau de sentiers de petite randonnée.

Sont concernés :

- ✓ Le sentier dit de la Montagne d'une longueur de 13 km
- ✓ le sentier dit des Carrières d'une longueur de 10,5 km
- ✓ le sentier dit des Crêtes d'une longueur de 18 km.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de Roi Morvan Communauté une convention destinée à l'entretien par la Commune de ces sentiers de petite randonnée.

16/ INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer, au titre de l'exercice 2018, sur l'allocation à Madame BOUSSION, fonctionnaire du Centre des Finances Publiques, de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, vu l'avis de la commission des finances, considérant la qualité perfectible de l'assistance du comptable à la collectivité, décide de surseoir au versement de cette indemnité.

17/ ASSOCIATION GWERZHAN REIZH, SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de la Commission des Finances d'allouer à l'association « Gwerzhan Reizh" une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition.